

**Procès - Verbal du Conseil Municipal  
Du lundi 16 juillet 2018**

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	<p>L'an deux mille dix huit, le lundi 16 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 12 juillet 2018 par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Étaient présents :</b> DEQUE Gérard, BERTIN Odile, PENZES Eric , ROLLAND Viviane, DEBOIS Fanny ; Frédéric BOUGEOT, WAUTHY Bernard.</p> <p><b>Étaient excusés :</b> Claudine NEULLAS, FELICE Martial, ; POIRIER Cyril, CHEVALET Marie-Pierre,</p> <p><b>Étaient absents :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <p><b>Secrétaire de séance : Eric PENZES</b></p>
<b>Nombre de membres en exercice : 11</b>	
<b>Nombre de Conseillers présents : 7</b>	
<b>Nombre de Conseillers représentés : 0</b>	
<b>Début de séance : 20h00</b>	
<b>Fin de séance : 21h37</b>	

M. Le Maire ouvre la séance et propose de nommer un secrétaire de séance : Eric PENZES est nommé à l'unanimité.

#### **1- DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE DOMAINE PUBLIC**

Le Maire indique que par arrêté du 11 juillet 2017, il a ouvert une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de domaine public communal, afin de permettre la réalisation du projet Ages et Vie.

Une enquête publique préalable à ce projet a été effectuée du 7 au 21 septembre, pour laquelle le commissaire a réalisé 3 permanences en mairie de Métabief.

Au terme de cette enquête, aucune remarque n'a été formulée.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,  
Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,**

**Vu le rapport établi par le commissaire enquêteur et son avis favorable,**

**décide :**

**La désaffectation et le déclassement d'une partie de domaine public , incluant parking et aire de jeux, matérialisée sur le plan annexé à la présente délibération, sous les n°459 et 461**

**De céder les parcelles AH 459 et 461 à la société Ages et Vie pour une surface de 3486 m<sup>2</sup>, au prix de 200 € le m<sup>2</sup>, soit 697 200 €, étant entendu que la vente n'est pas assujettie à la TVA**

**Et**

**✓ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H07.

Le Maire, Gérard DEQUE	
Le secrétaire de séance, Eric PENZES	